

PRÉFET DE LA MEUSE

Préfecture
Secrétariat général
Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

N° 2018 - 2920 du 26 décembre 2018

portant création d'un secteur d'information sur les sols sur le site de l'ancienne goudronnerie à VERDUN

> La Préfète de la Meuse, Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'ordre national du mérite,

VU le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47;

VU l'article 173 de la loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

VU le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 23 août 2016 nommant Mme Muriel Nguyen, Préfète de la Meuse ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018–1965 du 23 août 2018 accordant délégation de signature à M. Michel GOURIOU, Secrétaire Général de la préfecture de la Meuse ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018-975 du 15 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Meuse ;

VU l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 17 mai 2018 ;

VU la consultation des propriétaires et du public du 1^{er} juin 2018 au 30 juillet 2018 inclus;

VU la consultation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du 22 mai 2018 au 21 novembre 2018 inclus ;

VU les observations recueillies;

VU le rapport de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est SPRA-PRC-18-375 du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département de la Meuse ;

CONSIDÉRANT que les activités exercées sur le site de l'ancienne goudronnerie sont à l'origine de pollution des milieux ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de VERDUN :

« ANCIENNE GOUDRONNERIE » n°55SIS04357.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2:

Le Secteur d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de VERDUN.

ARTICLE 3:

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au Maire de la commune de VERDUN et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de la commune de VERDUN et à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet http://www.georisques.gouv.fr et sur le site internet de la préfecture de Meuse.

Le présent arrêté est publié également au recueil des actes administratifs du département de Meuse.

ARTICLE 4:

La présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif de NANCY – 5, place de la Carrière – case officielle n° 38 – 54 036 NANCY Cedex. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour l'exploitant, le délai commençant à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

ARTICLE 5:

- le Secrétaire Général de la préfecture de la Meuse,
- le Maire de la commune de VERDUN et le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun,
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement GRAND EST,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à titre d'information au Sous Préfet de VERDUN.

BAR LE DUC, le 2 6 DEC. 2018

Pour la Préfète et par délégation, Le Secrétaire Général,

Michel GOURIOU





Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant 55SIS04357

Nom usuel Ancienne goudronnerie

Adresse Route de Dugny

Lieu-dit La Grenouillère

Département MEUSE - 55

Commune principale VERDUN - 55545

Caractéristiques du SIS Site exploité par les services du Ministère des Transports, qui y

exerçait des activités de stockage de goudrons puis des activités de récupération de ferraille Ces activités étaient soumises à autorisation au titre de la législation sur les Installations Classées pour la

Vu pour être annexé

à l'arrêté préfectoral du **2** 6 Pour la Prefête et par délégation,

Le Secrétaire Général,

Michel GOURIOU

2 6 DEC. 2018

Protection de l'Environnement et ont cessé en 1994.

Etat technique Site nécessitant des investigations supplémentaires

Observations Le site présente une contamination en polluants organiques (

hydrocarbures totaux, hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les sols. Cette pollution a été mise en évidence en 1995 par une étude

réalisée par le bureau d'études ANTEA (référencé A03813).

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	55.0017	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php ?page=1&index_sp=55.0017

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 872408.0, 6897008.0 (Lambert 93)

Superficie totale 5154 m²

Perimètre total 419 m

Liste parcellaire cadastral

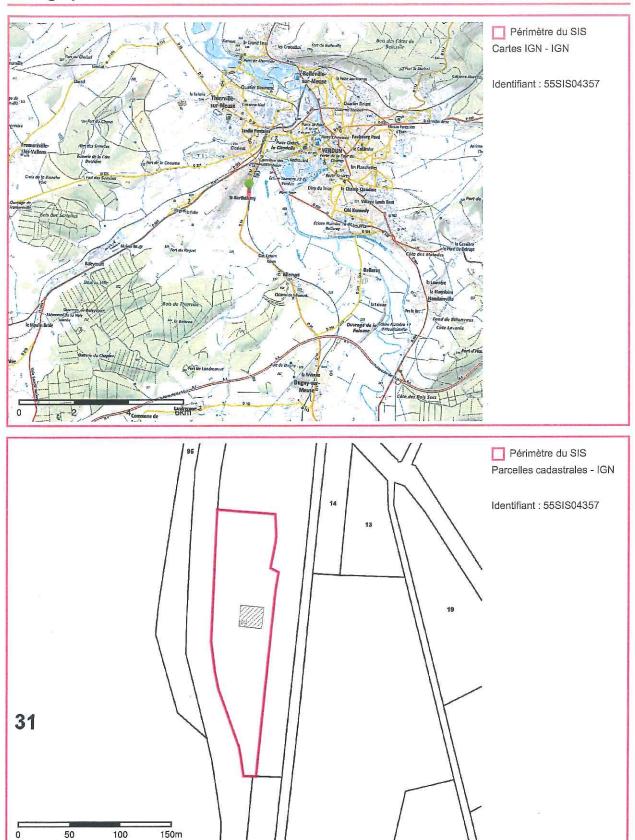
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération	
VERDUN	ВН	94	07/04/2017	

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du **2 6 DEC. 2018** Pour la préfète et par délégation, Le secrétaire général

Michel GOURIOU

Cartographie



Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du **2 6 DEC. 2018** Pour la Préfète et par délégation, Le Secrétaire Général,

